

CA10 08 0327

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 4 mai 2010, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Laval Demers
Aref Salem

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, agissant à titre de secrétaire.

Le maire présente la plaque du prix Panam que Saint-Laurent a reçu de l'organisme Alter Go lors de la 27^e édition du Défi sportif le 29 avril dernier. Cette reconnaissance vise à honorer les organisations ayant démontré une volonté et des efforts particuliers en matière d'accessibilité universelle.

CA10 08 0328

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 4 mai 2010.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 4 mai 2010, tel que modifié, en retirant le point 20.18.

ADOPTÉ.

CA10 08 0329

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 6 avril 2010 et de la séance spéciale du 19 avril 2010 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 6 avril 2010 et de la séance spéciale du 19 avril 2010 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA10 08 0330

Première période de questions du public, de 19 h 45 à 20 h 20

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Christian Desjardins, du 1730, rue Lépine :

- Il est président du Conseil d'Établissement Édouard-Laurin (il dépose une lettre).
- Une rencontre relative aux espaces de stationnement des écoles Édouard-Laurin et Jean-Grou a été tenue en présence de Serge Lamontagne au cours de laquelle il a été convenu que ce dossier serait traité de façon prioritaire avant la fin avril 2010.
- Les études ne sont pas terminées et les parents sont préoccupés.
- Il demande aux élus d'intervenir pour que le dossier soit terminé à la fin mai 2010.

Le 4 mai 2010

Réponse (Alan DeSousa) : la capacité des rues avoisinantes, les impacts sur les élargissements des bassins, les questions des corridors scolaires, des brigadiers, du transport et de la sécurité. Les services sont retournés compléter les analyses. La sécurité des enfants est primordiale.

Monsieur Louis-Philippe Richard, du 750, rue Tassé :

- Il se plaint de travaux tôt le matin et le week-end. Il a fait une plainte pour la propreté, le bruit et la sécurité des enfants. La Ville est intervenue.
- La Ville peut-elle demander une consultation des plans de la cour d'école pour les parents et la population?
- Est-il possible de rappeler aux entrepreneurs qu'ils ont des normes à respecter?

Réponse (Alan DeSousa) : il doit y avoir une tolérance pour une courte durée, même si la Ville a agit rapidement. En ce qui a trait à la dérogation pour le stationnement, il ne pense pas que la Ville ait autorité sur la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Le Comité consultatif d'urbanisme a fait de son mieux. La Ville n'a pas le pouvoir d'exiger un plan d'aménagement (à vérifier). Comme bon citoyen corporatif, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys devrait partager ça avec les parents.

- La construction a commencé avant la tenue du Comité consultatif d'urbanisme. Peut-on leur émettre une contravention?

Réponse (Alan DeSousa) : il doit y avoir une tolérance au niveau de l'excavation, et non du bâtiment, parce que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a un échéancier serré à cause d'une explosion démographique.

Monsieur Nicolas Michel-Imbert, du 1635, rue Champigny :

- Développement économique Saint-Laurent, le Technoparc et la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent pourraient se regrouper pour faire affaires avec la World Resources Institute pour développer des énergies renouvelables (il dépose une lettre).
- Il demande l'appui du Conseil pour faire des présentations aux entreprises locales.

Réponse (Alan DeSousa) : il est heureux de l'initiative et il l'invite à communiquer avec les trois organismes.

Madame Marie Barrette, du 815, rue Muir, appartement 106 :

- Elle rappelle le danger de traverser le boulevard de la Côte-Vertu au coin du boulevard Montpellier. Entre les deux feux, il y a 6 voies de circulation. Est-il possible d'installer un abri traverse-piéton?

Réponse (Alan DeSousa) : on demande à nos services.

Monsieur Serge Yacoub, du 4240, avenue Ernest-Hemingway :

- Parc Philippe-Laheurte : à l'extrémité ouest du bassin de rétention, les propriétaires n'ont pas été informés par le promoteur d'un parc canin et d'une butte à glissade (il dépose une pétition).
- Il s'oppose à ce développement à cause de l'achalandage et du bruit, des attroupements, de la quiétude qui est troublée, du risque pour les enfants et des problèmes de stationnement.

Réponse (Alan DeSousa) : une consultation publique a été faite pour les besoins et le plan du développement du parc. Le plan directeur se réalisera une étape à la fois. On consultera nos services pour voir s'il y a des problèmes.

- Les plans ont été faits en 2006 mais les résidences n'étaient pas construites.
- Il demande à ce que le parc canin soit relocalisé.
- Une clôture sur le versant nord du bassin de rétention peut-elle être installée, du côté des résidences?

Réponse (Alan DeSousa) : on va examiner la demande.

Le 4 mai 2010

Monsieur Jean-François Ameye, du 1475, rue Guertin:

- Il est le président du Conseil d'Établissement Jean-Grou.
- La cour d'école est importante pour les récréations et l'éducation physique.
- Il n'y a pas que les parents qui sont préoccupés, mais aussi la direction et des enseignants (il dépose une lettre de l'enseignant d'éducation physique de l'école Jean-Grou).

CA10 08 0331

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500013) :

| | |
|-----------------|--|
| CONSIDÉRANT | que la journée du 15 mai a été décrétée par les Nations Unies Journée internationale des familles; |
| CONSIDÉRANT | l'importance de reconnaître la contribution des familles au développement de la collectivité; |
| CONSIDÉRANT | que la famille est le creuset permettant le meilleur développement de la personne et de l'enfant; |
| CONSIDÉRANT | que la vie familiale remplit des fonctions essentielles ayant une incidence directe sur l'essor de la collectivité; |
| CONSIDÉRANT | que la famille doit bénéficier d'un soutien de toute la communauté afin d'assurer pleinement sa mission; |
| CONSIDÉRANT | que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des familles et qu'il entend poursuivre ses efforts afin de favoriser l'épanouissement et la qualité de vie de celles-ci; |
| CONSIDÉRANT | que, dans le même esprit, l'arrondissement s'engage à « penser et agir famille » dans toutes ses actions et à favoriser la conciliation famille-travail; |
| EN CONSÉQUENCE | je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 10 au 16 mai 2010 Semaine québécoise des familles , sous le thème « Pour un Québec famille! ». |
| EN FOI DE QUOI, | j'ai signé ce quatrième jour de mai deux mille dix. |

CA10 08 0332

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500017) :

| | |
|-------------|---|
| ATTENDU QUE | l'ONU a désigné le 22 mai comme étant la Journée internationale de la diversité biologique; |
| CONSIDÉRANT | que la Ville de Montréal est signataire de la Déclaration de la collectivité de l'Île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement; |
| CONSIDÉRANT | que Saint-Laurent a fait de la biodiversité l'un des pivots de son Plan de foresterie urbaine; |
| CONSIDÉRANT | que diverses actions sont déjà en cours sur le territoire de Saint-Laurent pour protéger la biodiversité et que nous entendons poursuivre le développement de projets allant dans cette direction; |
| CONSIDÉRANT | que Saint-Laurent participera, par le biais du programme Mon école écolo, au vaste mouvement mondial de la Vague verte initié par l'ONU à l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité (2010); |

Le 4 mai 2010

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 mai 2010 **Journée internationale de la diversité biologique** et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à poser des gestes concrets afin de préserver le patrimoine vert et bleu de notre collectivité.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce quatrième jour de mai deux mille dix.

CA10 08 0333

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500014) :

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décrété la semaine du 30 mai au 5 juin 2010 **Semaine de la municipalité**;

CONSIDÉRANT l'importance du rôle que jouent les municipalités dans la prestation de services de proximité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité est le reflet du dynamisme de sa communauté et de l'engagement de ses élus;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à tous de participer activement à promouvoir la démocratie municipale;

CONSIDÉRANT que la participation tant collective qu'individuelle à la vie municipale font des municipalités des milieux de vie de qualité;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 30 mai au 5 juin 2010 **Semaine de la municipalité**;

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce quatrième jour de mai deux mille dix.

CA10 08 0334

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500015) :

CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les Canadiens et de leur environnement;

CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;

CONSIDÉRANT que les Canadiens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la première semaine de juin de chaque année a été désignée **Semaine canadienne de l'environnement** par le gouvernement fédéral afin de sensibiliser le public au sujet de l'environnement et des bienfaits liés à sa protection;

CONSIDÉRANT que le 5 juin de chaque année a été désigné **Journée mondiale de l'environnement** par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 30 mai au 5 juin 2010 **Semaine canadienne de l'environnement**, et plus particulièrement la journée du 5 juin qui a été décrétée par les Nations Unies **Journée mondiale de l'environnement**.

Le 4 mai 2010

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce quatrième jour de mai deux mille dix.

CA10 08 0335

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500016) :

ATTENDU QUE la **Semaine québécoise des personnes handicapées** se tient chaque année du 1^{er} au 7 juin ;

CONSIDÉRANT que cette activité vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société et à faire connaître la réalité vécue par les personnes handicapées, de manière à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

CONSIDÉRANT que cette semaine thématique est une invitation à la population à favoriser la participation des personnes handicapées aux activités qui se déroulent dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que les personnes handicapées peuvent s'intégrer pleinement dans la société, il suffit d'y penser, de faire des aménagements et de s'organiser;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 1^{er} au 7 juin 2010 **Semaine québécoise des personnes handicapées** et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à combattre les préjugés envers la différence et à poser des gestes concrets pour favoriser la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie en société.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce quatrième jour de mai deux mille dix.

CA10 08 0336

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378011 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la rue Cardinal, entre les rues Beudet et Decelles (450 mètres), et de la rue Champigny, entre les rues Rochon et Tassé (300 mètres).

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la rue Cardinal, entre les rues Beudet et Decelles (450 mètres), et de la rue Champigny, entre les rues Rochon et Tassé (300 mètres), le tout conditionnel à l'octroi du budget nécessaire par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et à l'autorisation du Comité exécutif de lancer l'appel d'offres pour le projet visé par le présent sommaire.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions:
 - Madame Joëlle André, agent d'approvisionnement - ressources matérielles
 - Monsieur Jacques Bolduc, ingénieur civil - études techniques et ingénierie
 - Monsieur Dang Nguyen, chef de division - études technique et ingénierie
 - Monsieur Lahcen Zaghoul, ingénieur - unité de gestion de l'eau Nord

ADOPTÉ.

Le 4 mai 2010

CA10 08 0337

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102298001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la mise à jour du système téléphonique en 2010, et son entretien et l'interconnexion pour les années 2011 à 2015.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des ressources informationnelles, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la mise à jour du système téléphonique en 2010, et son entretien et l'interconnexion pour les années 2011 à 2015.

ADOPTÉ.

CA10 08 0338

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100624003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

ADOPTÉ.

CA10 08 0339

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102763004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les analyses d'eau de baignade.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction des travaux publics et de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les analyses d'eau de baignade.

ADOPTÉ.

CA10 08 0340

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104430004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux généraux de construction en forage de puits test et la réalisation de test de conductivité thermique dans le cadre de la construction de la Nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 4 mai 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction de l'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux généraux de construction en forage de puits test et la réalisation de test de conductivité thermique dans le cadre de la construction de la Nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA10 08 0341

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102288003 relatif à l'organisation d'un concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art dans le cadre du projet de construction de la Nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080072 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2010 et octroyant un contrat de services professionnels au montant maximal de 2 336 462 \$ à Cardinal Hardy / Labonté Marcil / Éric Pelletier Architectes en consortium/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc. / SDK et associés inc. pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction de la Nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent, d'un centre d'exposition et d'une réserve muséale;

ATTENDU que le concours s'inscrit dans une démarche visant à enrichir la collection d'oeuvres d'art public de la Ville présente dans l'arrondissement, à promouvoir la qualité des interventions qui sont réalisées en milieu urbain et à développer le sens critique du public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle à organiser, avec la collaboration de la Division - projets Nouvelle bibliothèque et Complexe Sportif, un concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque à l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA10 08 0342

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104430003 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels de mise en service améliorée pour le projet de construction de la Nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent - Demande de soumissions 10-518.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUMISSIONNAIRE | MONTANT | NOTE |
|--|---------------------|--------------|
| Cofely Services inc. | 47 475,23 \$ | 26,47 |
| Martin Roy et Associés inc. | 48 163,76 \$ | 25,12 |
| Bouthillette Parizeau et associés inc. | 66 596,25 \$ | 20,62 |

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Cofely Services inc.** le contrat pour des services professionnels de mise en service améliorée du projet de construction de la Nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent, selon les documents d'appel d'offres et aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 avril 2010, totalisant la somme de 47 475,23 \$, sous la supervision de la Division des études techniques – Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif de la Direction d'arrondissement.

Le 4 mai 2010

2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104430003 :45 372,23 \$) :

6430.3007011.801150.07231.54390.000000.0000.127263.000000.22040.00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0343

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104430002 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services de conseiller professionnel pour la mise en œuvre et la programmation du concours d'architecture pour la construction du Complexe sportif de Saint-Laurent - Demande de soumissions 10-022.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT | NOTE |
|-----------------------------------|---------------------|--------------|
| Amiot Bergeron architectes | 50 793,75 \$ | 27,43 |
| PHD Architecture inc. | 50 000,00 \$ | 26,40 |

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Amiot Bergeron architectes** le contrat pour les services de conseiller professionnel pour la mise en œuvre et la programmation du concours d'architecture pour la construction du Complexe sportif de Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 avril 2010, totalisant la somme de 50 793,75 \$, sous la supervision de la Division des études techniques – Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif.

2.- De financer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1104430002 : 48 543,75 \$) :

6430.3009007.801150.07211.54390.000000.0000.130879.000000.22020.00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0344

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889020 relatif à l'octroi de contrats pour la fourniture de mélanges bitumineux et le recyclage de mélanges bitumineux et de béton - Demande de soumissions 10-007.

ATTENDU les noms des soumissionnaires et les prix unitaires soumis par chacun d'eux, auxquels s'ajoute un montant de 1,50 \$ / km aller-retour des usines de production à l'arrondissement;

| MONTANT UNITAIRE COMPARATIF | | | | |
|-------------------------------------|----------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| | Bauval C.M.M. | Construction DJL inc. | Demix Construction | La Compagnie Meloche inc. |
| MB-3 | 97,00 \$ | 121,50 \$ | 125,60 \$ | 141,00 \$ |
| MB-5 | 101,00 \$ | 126,00 \$ | 126,60 \$ | 144,00 \$ |
| MB-6 | 103,00 \$ | 128,00 \$ | 136,60 \$ | 147,00 \$ |
| MB-5, hiver | 276,00 \$ | 138,00 \$ | non disponible | non disponible |
| Asphalte tiède | 114,00 \$ | 138,00 \$ | non disponible | non disponible |
| Asphalte froide | 108,50 \$ | 136,00 \$ | non disponible | non disponible |
| Asphalte à recycler, camion 6 roues | 169,00 \$ | 226,00 \$ | non disponible | 139,00 \$ (non conforme) |

Le 4 mai 2010

| | | | | |
|--|-------------------------------|--|----------------|-----------------------------|
| Asphalte à recycler, camion 10 roues | 209,00 \$ | 261,00 \$ | non disponible | 164,00 \$ (non conforme) |
| Béton à recycler, camion 6 roues | 104,00 \$ | 141,00 \$ | non disponible | non disponible |
| Béton à recycler, camion 10 roues | 129,00 \$ | 181,00 \$ | non disponible | non disponible |
| Asphalte et béton à recycler, camion 5 roues | 124,00 \$ | 151,00 \$ | non disponible | non disponible |
| Asphalte et béton à recycler, camion 10 roues. | 189,00 \$ | 236,00\$ | non disponible | non disponible |
| Distance, aller retour à 1,50 \$/km | 6 km 116 km, MB-5 hiver | 22 km 34 km, asphalte à recycler | 28.4 km | 36 km |

ATTENDU que la soumission la plus basse pour l'asphalte à recycler, camions 6 roues et 10 roues, soit celle de La Compagnie Meloche inc., n'est pas conforme car la firme n'a pas soumissionné sur l'ensemble des types d'asphaltes et de béton à recycler ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Bauval C.M.M.** le contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux, pour les articles MB-3, MB-5, MB-6, asphalte tiède, asphalte froide, asphalte à recycler - camion 6 roues, asphalte à recycler - camion 10 roues, béton à recycler - camion 6 roues, béton à recycler - camion 10 roues, asphalte et béton à recycler - camion 5 roues et asphalte et béton à recycler - camion 10 roues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 26 mars 2010, totalisant la somme de 435 690,86 \$, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'octroyer à la firme **Construction DJL inc.** le contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux, pour l'article MB-5, hiver, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 25 mars 2010, totalisant la somme de 41 812,31 \$, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103889020 : 349 590,52 \$ pour l'année 2010 et 106 806,41 \$ pour l'année 2011) :

2430 0010000 304736 03101 56504 015006

ADOPTÉ.

CA10 08 0345

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889023 relatif à l'octroi de contrats pour la fourniture et la livraison d'engrais et amendements de sols - Demande de soumissions 10-516.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix unitaires soumis par chacun d'eux sont les suivants:

| MONTANT UNITAIRE COMPARATIF | | | |
|---|----------------------|----------------------|-------------------|
| | Acti-Sol inc. | Fertilec Itée | Enviro-Sol |
| Item 1 : 4-4-2 ou 4-4-3 100 % naturel ou équivalent | 10 356,20 \$ | 12 084,00 \$ | 13 250,00\$ |
| Item 2 : 8-2-2 ou 9-2-5 100 % naturel ou équivalent | 8 635,20 \$ | 11 376,00 \$ | 15 336,00 \$ |

Le 4 mai 2010

| | | | |
|---|----|--------------------|------------------|
| Item 3 : 12-3-6 à base organique ou équivalent | -- | 4 749,80 \$ | 4 843,30 \$ |
| Item 4 : Gluten de maïs 8-2-4 ou équivalent | -- | 599,00 \$ | 499,00 \$ |
| Item 5 : 16-32-6 engrais enracineur ou équivalent | -- | 510,40 \$ | 600,00 \$ |
| Item 6 : Gypse | -- | 172,90 \$ | 98,00 \$ |
| Item 7 : Chaux | -- | 214,50 \$ | 132,00 \$ |

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Acti-Sol inc.** le contrat pour la fourniture et la livraison d'engrais et amendements de sols, pour les items 1 et 2, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 avril 2010, totalisant la somme de 18 991,40 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'octroyer à la firme **Fertilec Itée** le contrat pour la fourniture et la livraison d'engrais et amendements de sols, pour les items 3 et 5, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 avril 2010, totalisant la somme de 5 260,20 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 3.- D'octroyer à la firme **Enviro-Sol** le contrat pour la fourniture et la livraison d'engrais et amendements de sols, pour les items 4, 6 et 7, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 avril 2010, totalisant la somme de 822,86 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 4.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103889023 : 23 963,74 \$) :

2430 0010000 304719 07165 54590 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0346

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889024 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location d'autobus scolaires pour différentes activités - Demande de soumissions 10-515.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| Amis du transport Roy et Morin | 55 404,69 \$ (corrigé) |
| Autobus Hamel | 59 011,05 \$ |
| Autocar Chartrand inc. | 61 494,30 \$ |
| Autobus Galland ltée | 69 490,37 \$ (corrigé) |

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Amis du transport Roy et Morin et d'Aubobus Galland ltée sont des erreurs de calcul;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Amis du transport Roy et Morin** le contrat pour la location d'autobus scolaires pour différentes activités, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 avril 2010, totalisant la somme de 55 404,69 \$, sous la supervision de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Le 4 mai 2010

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier CTA1103889024):

| | |
|---------------------------------|--------------|
| 2430 0010000 304761 07167 55290 | 42 276,22 \$ |
| 2430 0010000 304732 07151 54590 | 5 496,23 \$ |
| 2430 0010000 304721 07211 57402 | 4 854,38 \$ |
| 2430 0010000 304732 07167 55290 | 323,63 \$ |

ADOPTÉ.

CA10 08 0347

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889021 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'année 2010 - Demande de soumissions 10-004.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|------------------------------------|----------------------|
| Les Entreprises Jacluc inc. | 158 144,16 \$ |
| Lignes Rive-Sud inc. | 174 509,56 \$ |

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises Jacluc inc.** le contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'année 2010, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 23 avril 2010, totalisant la somme de 158 144,16 \$, sous la supervision de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103889021 : 151 138,88 \$) :
2430 0010000 304736 03101 54590 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0348

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889022 relatif à l'octroi d'un contrat pour le remplacement de la tour d'eau - Demande de soumissions 10-025.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUSSIONNAIRE | VOLET 1 | VOLET 2 |
|------------------------|--------------------------------|---------------|
| M.A Baulne inc. | 101 023,13 \$ (corrigé) | 158 025,00 \$ |
| Tuyauterie Expert inc. | 129 334,43 \$ | 153 981,82 \$ |

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix du volet 1 de la soumission de M.A. Baulne inc. est une erreur de calcul;

ATTENDU qu'il n'y a pas lieu d'octroyer de contrat pour le volet 2 – Ajout de préchauffage à l'unité centrale en raison de restrictions budgétaires ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **M.A. Baulne inc.** le contrat pour le remplacement de la tour d'eau (volet 1), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 23 avril 2010, totalisant la somme de 101 023,13 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

Le 4 mai 2010

2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103889022 : 96 548,13 \$) :

6430 3007008 801150 01819 57201 000000 0000 131500 000000 21015 00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0349

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104093003 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de trente bacs à fleurs - Demande de soumissions 10-520.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|---|---------------------|
| Équiparc Manufacturier d'équipement de Parcs inc. | 64 299,13 \$ |
| Société en commandite ARMTEC par son commandité, Gestion ARMTEC limitée | 65 862,56 \$ |

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Équiparc Manufacturier d'équipement de Parcs inc.** le contrat pour l'acquisition de trente bacs à fleurs, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 20 avril 2010, totalisant la somme de 64 299,13 \$, sous la supervision de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.

2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104093003: 61 450,89 \$) :

6430 3009004 801150 03161 67401 000000 0000 131646 000000 45010 00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0350

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378010 relatif à une dépense de 287 775 \$ représentant la proportion excédentaire de 30 % de contribution de l'arrondissement aux projets financés par le Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP).

ATTENDU la résolution numéro CE10 0359 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 19 mars 2010 et adoptant le Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et réservant 63 000 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2010-2012, soit 21 000 000 \$ par année;

ATTENDU que pour être admissibles, les projets doivent faire l'objet d'une résolution de l'arrondissement confirmant sa contribution de 30 %, soit 287 775 \$, la contribution de 70 % de la Ville étant de 677 117 \$, pour un total de 964 892 \$;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 287 775 \$ représentant la proportion excédentaire de 30 % de contribution de l'arrondissement aux projets financés par le Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP), pour une contribution de 70 % de la Ville.

2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104378010 : 287 775 \$) :

6430 3008010 801150 01909 57201 000000 0000 103044 000000 98001 00000

ADOPTÉ.

Le 4 mai 2010

CA10 08 0351

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950018 relatif à une dépense additionnelle au contrat octroyé à Dolmen Capital humain pour un mandat de coaching de gestion à la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'en janvier 2010, un mandat de coaching de gestion a été octroyé à la firme Dolmen Capital humain afin de soutenir le directeur des travaux publics dans sa démarche de consolidation d'équipe, pour des honoraires professionnels totalisant 21 000 \$ (DA205622 et BC498097);

ATTENDU qu'à la suite du diagnostic, une démarche a été proposée et un plan d'intervention a été établi;

ATTENDU qu'une phase additionnelle est requise;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 25 000 \$ au contrat octroyé à Dolmen Capital humain pour un mandat de coaching de gestion à la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103950018 : 23 892,58 \$) :
2430 0010000 304704 03001 54590

ADOPTÉ.

CA10 08 0352

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103679003 relatif à la ratification de dépenses pour l'application de l'entente avec le poste de courtage Transvrac Montréal Laval inc. relativement à l'assignation de camions lors des opérations de chargement pour les années 2008 à 2011.

ATTENDU la résolution numéro CA08 080681 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 octobre 2008 et autorisant la signature d'une entente et la conclusion d'un contrat avec le poste de courtage Transvrac pour l'assignation des camions lors des opérations de chargement pour les saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

ATTENDU qu'aucun certificat du trésorier n'a été émis au moment de l'adoption de ladite résolution;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier une dépense de 912 887 \$ pour l'année 2008, de 1 512 822 \$ pour l'année 2009 et de 322 389 \$ pour le printemps 2010.
- 2.- D'autoriser une dépense maximale de 802 611 \$ pour l'automne 2010 et de 1 158 750 \$ pour l'année 2011 pour l'application de l'entente avec le poste de courtage Transvrac Montréal Laval inc. pour l'assignation de camions lors des opérations de chargement pour les saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103679003) :

2430 0010000 304716 03121 55205 014745

ADOPTÉ.

Le 4 mai 2010

CA10 08 0353

Les matières faisant l'objet de ce point, lesquelles sont relatives à la fourniture, la distribution et l'entreposage de 2 473 bacs de récupération de format 120 litres pour la distribution massive dans les immeubles de huit logements et moins, pour un montant de 159 313,71 \$ (soumission 09-037), sont retirées de l'ordre du jour (sommaire décisionnel numéro 1104020001).

CA10 08 0354

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050011 relatif à une dépense pour l'achat d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour le contrôle de la qualité de l'eau de baignade des installations aquatiques pour la saison estivale 2010.

ATTENDU la résolution numéro CG07 0158 adoptée par le Conseil d'agglomération le 31 mai 2007 et octroyant un contrat de type « commande ouverte » à Lavo inc. pour la fourniture, sur demande, de produits chimiques pour usines de filtration et production d'eau potable et pour les piscines, pour une durée de trente-six mois;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 44 987,46 \$ pour l'achat d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour le contrôle de la qualité de l'eau de baignade des installations aquatiques pour la saison estivale 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1102050011: 42 994,66\$) :
2430 0010000 304732 07151 56590 015042

ADOPTÉ.

CA10 08 0355

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104893001 relatif à la modification d'un numéro de clé comptable dans le cadre de la retenue des services professionnels de la firme d'avocats Le Corre & Associés pour représenter les intérêts de l'arrondissement dans les dossiers de litige devant les tribunaux administratifs, en matière de santé et sécurité au travail et de relations de travail pour l'année 2010.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080076 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2010 et retenant les services professionnels de la firme d'avocats Le Corre & Associés pour représenter les intérêts de l'arrondissement dans les dossiers de litige devant les tribunaux administratifs, en matière de santé et sécurité au travail et de relations de travail pour l'année 2010, pour un montant maximum de 60 000 \$;

ATTENDU le certificat du trésorier numéro CTA1104893001 du 19 janvier 2010 imputant la dépense de 57 342,19 \$ à la clé comptable numéro 2430 0010000 304710 012601 54305 010475 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le numéro de clé comptable ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De modifier la troisième ligne du deuxième paragraphe de la section *Résolu à l'unanimité* de la résolution numéro CA10 080076 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2010 afin qu'il se lise comme suit:

2430 0010000 304710 01601 54305 014206

ADOPTÉ.

Le 4 mai 2010

CA10 08 0356

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092431003 relatif au projet de bail entre la Ville et Les YMCA du Québec pour la location d'un gymnase et d'une piscine sis au 1745, boulevard Décarie.

ATTENDU qu'avec l'ouverture au printemps 2010 du YMCA Cartierville, les programmes sportifs et aquatiques du YMCA Saint-Laurent déménageront à cette nouvelle installation, ce qui rend disponibles le gymnase et la piscine du YMCA Saint-Laurent;

ATTENDU que le club de gymnastique GYMSLIC vit des problèmes quant à l'utilisation de la palestre que le club occupe actuellement à la polyvalente Saint-Laurent;

ATTENDU que l'offre d'activités aquatiques de l'arrondissement atteint le maximum des heures disponibles aux piscines de l'école Émile-Legault et du Cégep de Saint-Laurent;

ATTENDU le projet de protocole d'entente pour l'utilisation des locaux et des équipements de Les YMCA du Québec par la Ville (sommaire décisionnel numéro 1103231004);

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'approuver le projet de bail entre la Ville et Les YMCA du Québec pour la location d'un gymnase et d'une piscine sis au 1745, boulevard Décarie, commençant le 1er juin 2010 pour le gymnase, les vestiaires, les espaces de stationnement et le comptoir d'accueil, et le 1er septembre 2010 pour la piscine, l'entrepôt adjacent à la piscine et le local du surveillant de piscine. Dans tous les cas, le bail se termine le 31 décembre 2013, avec renouvellement automatique pour un terme additionnel de six mois, à moins d'avis contraire donné par la Ville.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1092431003) :

2430 0010000 304732 07151 55201 000000 650 000 \$

2430 0010000 304732 07121 55201 000000 626 880 \$

Pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013, le montant sera ajusté selon l'IPC.

ADOPTÉ.

CA10 08 0357

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231004 relatif au projet de protocole d'entente relativement à l'utilisation par la Ville des locaux et équipements de Les YMCA du Québec et aux services offerts à la Ville par Les YMCA du Québec pour les activités aquatiques et l'accueil, dans le cadre du bail à intervenir entre la Ville et Les YMCA du Québec pour la location d'un gymnase et d'une piscine sis au 1745 boulevard Décarie.

ATTENDU qu'avec l'ouverture au printemps 2010 du YMCA Cartierville, les programmes sportifs et aquatiques du YMCA Saint-Laurent déménagent à cette nouvelle installation, ce qui rend disponibles le gymnase et la piscine du YMCA Saint-Laurent;

ATTENDU la résolution numéro CA10 080356 adoptée par le Conseil d'arrondissement ce jour et approuvant le projet de bail entre la Ville et les YMCA du Québec pour la location d'un gymnase et d'une piscine sis au 1745, boulevard Décarie;

ATTENDU que l'utilisation des installations des locaux du YMCA Saint-Laurent comprend à la fois l'utilisation des espaces et le service de personnel pour le comptoir et la piscine;

ATTENDU que la programmation aquatique élaborée par le personnel de l'arrondissement est exécutée par le personnel du YMCA et que celui-ci gère l'ensemble du dossier, soit l'embauche, la paie et l'encadrement;

ATTENDU que la convention régit plus précisément l'accès et les conditions des lieux loués, les activités aquatiques, soit les modalités relatives à la programmation, les inscriptions, le crédit, le personnel aquatique, la qualité de l'eau, le matériel et l'équipement, ainsi que l'utilisation de la

Le 4 mai 2010

piscine par le YMCA pendant la période estivale, les activités de gymnastique, l'accueil au comptoir par le personnel du YMCA, le processus disciplinaire applicable et la durée de l'entente;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le projet de protocole d'entente relativement à l'utilisation par la Ville des locaux et équipements de Les YMCA du Québec et aux services offerts à la Ville par Les YMCA du Québec pour les activités aquatiques et l'accueil, dans le cadre du bail à intervenir entre la Ville et Les YMCA du Québec pour la location d'un gymnase et d'une piscine sis au 1745 boulevard Décarie, du 1er juin 2010 au 31 décembre 2013 pour le gymnase, les vestiaires, les espaces de stationnement et le comptoir d'accueil, et du 1er septembre au 31 décembre 2013 pour la piscine, l'entrepôt adjacent et le local du surveillant de piscine.

ADOPTÉ.

CA10 08 0358

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050013 relatif à une dépense de 104 100 \$ pour la programmation artistique de l'automne 2010 et à une dépense de 136 500 \$ pour la programmation artistique hiver-printemps 2011.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense de 104 100 \$ pour la programmation artistique de l'automne 2010.
- 2.- D'autoriser une dépense de 136 500 \$ pour la programmation artistique hiver-printemps 2011.
- 3.- D'autoriser la chef de division Culture, sports, loisirs et développement social à signer les contrats afférents.
- 4.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1102050013) :

| | |
|---|---------------|
| 2430 0010000 304721 07289 54506 014415 0000 | 102 283,88 \$ |
| 2430 0010000 304721 07289 54590 000000 0000 | 108 499,75 \$ |
| 2430 0010000 304721 07289 55201 000000 0000 | 19 214,29 \$ |

Le tout conditionnel à la dotation budgétaire suffisante par la Ville de Montréal pour l'exercice 2011.

ADOPTÉ.

CA10 08 0359

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050014 relatif à l'octroi de subventions à trois organismes du troisième âge.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder des subventions aux organismes du troisième âge suivants pour l'année 2010 :

| ORGANISME | MONTANT |
|--|----------------|
| St. Laurent Senior Citizens' Neighbourhood Association | 1 000 \$ |
| Beth Ora Seniors | 1 000 \$ |
| Loisirs de la maison Saint-Hyppolyte | 1 000 \$ |

Le 4 mai 2010

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectations suivants (certificat du trésorier - CTA1102050014 : 3 000 \$):

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0360

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050015 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle à trois résidentes pour leur participation au Championnat canadien de ringuette qui s'est tenu à Saskatoon, Saskatchewan, du 4 au 11 avril 2010.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions à la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'accorder une aide financière individuelle de 401 \$ à Karine Séguin, Stéphanie Séguin et Claudia Jetté, représentant 50 % des frais de transport générés par leur participation au Championnat canadien de ringuette qui s'est tenu à Saskatoon, Saskatchewan, du 4 au 11 avril 2010 et ce, en échange des pièces justificatives.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1102050015 : 1 203 \$):

2430 0010000 304748 07189 61900 016490

ADOPTÉ.

CA10 08 0361

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102763005 relatif à une subvention à l'équipe de balle molle des cols bleus de l'arrondissement pour leur participation à la 19e édition du Tournoi intermunicipal de balle donnée des cols bleus du Québec, qui sera tenu à Laval, du 17 au 20 juin 2010.

ATTENDU que les cols bleus de la Direction des travaux publics de l'arrondissement participent à ce tournoi;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'accorder une subvention de 1 000 \$ à l'équipe de balle molle des cols bleus de l'arrondissement pour leur participation à la 19e édition du Tournoi intermunicipal de balle donnée des cols bleus du Québec, qui sera tenu à Laval, du 17 au 20 juin 2010.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1102763005 : 1 000 \$):

2430 0010000 304748 07189 61900 016490

ADOPTÉ.

CA10 08 0362

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231005 relatif à une subvention au Service de police de la Ville de Montréal pour les services d'une patrouille à vélo.

ATTENDU la possibilité pour les arrondissements d'ajouter deux cadets à vélo en surplus du service de base fourni par le Service de police de la Ville de Montréal;

ATTENDU que les statistiques du Service de police de la Ville de Montréal ainsi que celles de la patrouille de sécurité urbaine de Saint-Laurent ont démontré que la présence de cadets-policiers

Le 4 mai 2010

dans les différents parcs durant la période estivale a été très bien accueillie par les citoyens et que cette présence a aussi augmenté le sentiment de sécurité des citoyens dans ces espaces publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la signature d'une entente avec le Service de police de la Ville de Montréal pour les services d'une patrouille à vélo pour 10 semaines, soit du 13 juin au 21 août 2010.
- 2.- D'accorder une subvention de 14 700 \$ au Service de police de la Ville de Montréal pour les services de deux cadets à vélo.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103231005: 14 700 \$) :

2430 0010000 304763 02501 54590 014448

ADOPTÉ.

CA10 08 0363

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104019013 relatif à une subvention au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée du secteur Hodge-Place Benoît pour l'année 2010.

ATTENDU le budget de 134 100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale octroyé pour soutenir la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée dans le secteur Hodge-Place Benoît;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une subvention de 134 100 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée du secteur Hodge-Place Benoît pour l'année 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (demande d'achat DA207820 : 134 100 \$) :

2101 0010000 101234 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0364

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104019014 relatif à un don au Centre de prévention des agressions de Montréal pour l'année 2010.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ au Centre de prévention des agressions de Montréal pour l'année 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1104019014 : 300 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

Le 4 mai 2010

CA10 08 0365

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104019015 relatif à un don au Comité jeunesse du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'organisation de la dixième édition du Show-chaud.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 1 000 \$ au Comité jeunesse du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'organisation de la dixième édition du Show-chaud.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104019015 : 1 000 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0366

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104019016 relatif à une subvention à la Légion Royale Canadienne, section Saint-Laurent, en soutien à ses activités.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 500 \$ à la Légion Royale Canadienne, section Saint-Laurent, en soutien à ses activités.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104019016 : 500 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0367

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050016 relatif à l'octroi d'une commandite pour la marche bénéfique «Walk in her shoes», qui a eu lieu à Saint-Laurent, le 25 avril 2010.

ATTENDU que les profits sont destinés aux programmes d'éducation et de prévention mis de l'avant par le Jewish Women International of Canada en termes d'amélioration de la vie des femmes de la communauté juive et de leurs familles;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une commandite de 25 \$ au Jewish Women International of Canada pour la marche bénéfique «Walk in her shoes», qui a eu lieu à Saint-Laurent, le 25 avril 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102050016: 25 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

Le 4 mai 2010

CA10 08 0368

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1102286005).

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1er et le 29 avril 2010, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, et les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA10 08 0369

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102276005 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier la délégation des membres du conseil et de la direction, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu à l'événement suivant:

Colloque «Dialogue vers l'avenir 2010»

Soirée magique avec Clément Gignac

Le 22 avril 2010 – Hôtel Crown Plaza

1 billet souper à 132,89 \$ plus taxes 150,00 \$

- 2.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Déjeuner-séminaire de l'Institut des administrateurs de sociétés - section du Québec

Le 6 mai 2010 - Club Mount-Stephen

1 billet à 65 \$ plus taxes

73,37 \$

Soirée Opération Enfant Soleil

Le 14 mai 2010 – Le Crystal

1 billet à 125 \$

125,00 \$

Soirée Vins et fromages au profit de la

Fondation de l'école Peter Hall

Le 20 mai 2010 – Le Crystal

2 billets à 175 \$

350,00 \$

Encan du Musée des maîtres et artisans du Québec

Le 27 mai 2010 – Musée des maîtres et artisans du Québec

20 billets à 30 \$

600,00 \$

Gala Homard de la Fondation

Centre de cancérologie Charles-Bruneau

Le 29 mai 2010 - Aréna Raymond-Bourque

1 table à 1 100 \$

1 100,00 \$

Le 4 mai 2010

- 3.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.
- 4.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102276005 : 2 388,48 \$) :
- 2430 0010000 304748 01101 56590 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0370

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547049 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6045-6047, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-047 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser une nouvelle construction pour un centre de la petite enfance empiétant dans la marge avant donnant sur le boulevard Henri-Bourassa et sur la rue Jasmin, l'empiètement des cases de stationnement dans la marge avant donnant sur la rue Jasmin et l'utilisation du fibrociment sur une partie des façades et des murs du bâtiment.

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100404);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 avril 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6045-6047, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-047 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser une nouvelle construction pour un centre de la petite enfance empiétant dans la marge avant donnant sur le boulevard Henri-Bourassa et sur la rue Jasmin, l'empiètement des cases de stationnement dans la marge avant donnant sur la rue Jasmin et l'utilisation du fibrociment sur une partie des façades et des murs du bâtiment, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0371

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547050 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 2233 au 2305, rue des Migrations dans la zone H08-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la localisation d'une construction souterraine non apparente à moins de 1,5 mètre de la ligne arrière du terrain.

ATTENDU qu'à l'item 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100403);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 avril 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 4 mai 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées du 2233 au 2305, rue des Migrations dans la zone H08-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la localisation d'une construction souterraine non apparente à moins de 1,5 mètre de la ligne arrière du terrain, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0372

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547051 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3435, rue Jean-Gascon dans la zone H07-032 du règlement numéro 1051 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'empiètement de l'escalier menant au sous-sol dans la marge latérale.

ATTENDU qu'à l'item 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100406);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 avril 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette dérogation mineure.

ADOPTÉ.

CA10 08 0373

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547052 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1300, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C12-050 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la réduction de la largeur de façade minimale prescrite du bâtiment.

ATTENDU qu'à l'item 5. d) du procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100407);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 avril 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1300, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C12-050 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la réduction de la largeur de façade minimale prescrite du bâtiment, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

Le 4 mai 2010

CA10 08 0374

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547053 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4775, rue Cousens dans la zone I02-020 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la réduction de la bande de verdure de 3 mètres en marge latérale.

ATTENDU qu'à l'item 5. e) du procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100408);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 avril 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4775, rue Cousens dans la zone I02-020 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la réduction de la bande de verdure de 3 mètres en marge latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme et sous réserve du respect du plan d'aménagement bonifié présenté au Comité.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0375

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547054 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 8555-8565, route Transcanadienne dans la zone B06-002 du règlement numéro 1051 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une troisième enseigne rattachée de 10,97 mètres carrés, ce qui ne respecte pas les normes applicables.

ATTENDU qu'aux item 5. d) du procès-verbal de la séance tenue le 7 octobre 2009 et 5. f) du procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2010 le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20091004);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 avril 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette dérogation mineure.

ADOPTÉ.

CA10 08 0376

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547055 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3955, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone S17-016 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la combinaison d'un muret et d'une clôture en front du chemin de la Côte-de-Liesse.

ATTENDU qu'à l'item 5. g) du procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100410);

Le 4 mai 2010

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 avril 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3955, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone S17-016 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la combinaison d'un muret et d'une clôture en front du chemin de la Côte-de-Liesse, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de conserver des parties du muret de chaque côté de l'entrée et de la sortie.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0377

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547057 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 964, 966, 968, rue Saint-François-Xavier dans la zone H16-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un triplex isolé empiétant dans la marge arrière, la réduction de l'accès véhiculaire, la présence d'une ouverture véhiculaire en façade ainsi que l'empiètement dans la marge avant des balcons.

ATTENDU qu'à l'item 5. i) du procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100402);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 avril 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 964, 966, 968, rue Saint-François-Xavier dans la zone H16-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un triplex isolé empiétant dans la marge arrière, la réduction de l'accès véhiculaire, la présence d'une ouverture véhiculaire en façade ainsi que l'empiètement dans la marge avant des balcons, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme et à la condition que le requérant assure que le niveau de sol fini et les pentes du terrain respectent les exigences du Code civil et du Code de construction du Québec.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0378

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547056 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 670, rue Gohier dans la zone H15-067 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'aménagement d'un espace de stationnement en cour arrière afin de permettre la conversion d'une habitation unifamiliale en habitation bifamiliale.

Le 4 mai 2010

ATTENDU qu'à l'item 5. h) du procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100411);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 avril 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 670, rue Gohier dans la zone H15-067 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'aménagement d'un espace de stationnement en cour arrière afin de permettre la conversion d'une habitation unifamiliale en habitation bifamiliale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0379

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547070 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale située au 3733, rue Céline-Marier dans la zone H07-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. l) de la séance tenue le 7 octobre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091011);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale située au 3733, rue Céline-Marier dans la zone H07-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA10 08 0380

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547058 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction du Centre de la petite enfance BonBon au 6045, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-047 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 19 avril 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100403);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 4 mai 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction du Centre de la petite enfance BonBon au 6045, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-047 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de soumettre un plan d'aménagement paysager de la propriété.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique jaune « Sundance Smooth » et de déclin lisse de fibrociment de couleur rouge exotique « 2086-10 Benjamin Moore-Sierra premium smooth-Nichiha », alors que la toiture est recouverte de bitume modifié « Blanc » de la compagnie Soprema, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0381

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547059 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement d'une habitation unifamiliale contiguë située du 2233 à 2305, rue des Migrations dans la zone H08-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'aux items 7. b) de la séance tenue le 15 avril 2009 et 6. b) de la séance tenue le 19 avril 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20080207);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement d'une habitation unifamiliale contiguë située du 2233 à 2305, rue des Migrations dans la zone H08-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA10 08 0382

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547060 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale située au 3685, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. c) de la séance tenue le 19 avril 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100404);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale située au 3685, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le 4 mai 2010

Les murs extérieurs sont recouverts de pierre lisse « Sas-Blanc crème » de la compagnie Sym-Tech et la toiture est recouverte de bardeaux de métal « Drifwood tile/shake » de la compagnie Gerard Roofing technologies, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0383

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547061 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier l'extérieur d'un bâtiment industriel situé au 350, boulevard Lebeau dans la zone I18-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. d) de la séance tenue le 19 avril 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100405);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier l'extérieur d'un bâtiment industriel situé au 350, boulevard Lebeau dans la zone I18-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme et les ajustements requis pour les plans montrant l'élévation sud tel qu'il apparaît sur les plans modifiés le 30 avril 2010, par l'architecte Fadi Coussa.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique de maçonnerie gris foncé de Belden de la compagnie Black Diamond, panneaux de composite d'aluminium de couleur jaune métallique (Alucobond) de la compagnie P.P.G., auvents en acier galvanisé, montant en aluminium anodisé clair et vitrage, ou leur équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0384

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547062 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel au 2900, avenue Marie-Curie dans la zone I04-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'aux items 5. d) de la séance tenue le 10 mars 2010 et 6. e) de la séance tenue le 19 avril 2010 ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100305);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel au 2900, avenue Marie-Curie dans la zone I04-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du dépôt de l'expertise détaillée relative à l'identification des arbres d'intérêt pouvant être préservés ou encore transplantés.

Le mur de la façade extérieure est recouvert de panneaux de béton « Fiber-C » de couleur « liquid black 04-FL sand blasted » et 02-MA (matte) de la compagnie RIDER, les murs latéraux extérieurs de l'agrandissement sont recouverts de revêtement métallique corrugué de couleur argentée métallisée, de la compagnie Vic West, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

Le 4 mai 2010

CA10 08 0385

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547063 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un triplex isolé de deux étages au 964, 966 et 968, rue Saint-François-Xavier dans la zone H16-015 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. f) de la séance tenue le 19 avril 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100402);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un triplex isolé de deux étages au 964, 966 et 968, rue Saint-François-Xavier dans la zone H16-015 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans d'architecture numéros 1 à 4 de 4, préparés par M. Basile Y. Nakouzi, architecte, en date du 22 avril 2010 et à la condition de privilégier l'utilisation de colonnes en bois pour la galerie située en façade et de prévoir un aménagement paysager avec plantation d'arbre et de végétaux en cour avant.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique d'argile rouge « Old Chicago » de la compagnie Brampton et de pierre grise de la compagnie Alba, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0386

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547064 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour harmoniser l'affichage projeté sur la façade de la suite commerciale située au 1127, boulevard Décarie dans le centre commercial Norgate dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. g) de la séance tenue le 19 avril 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100406);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour harmoniser l'affichage projeté sur la façade de la suite commerciale située au 1127, boulevard Décarie dans le centre commercial Norgate dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA10 08 0387

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547065 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour harmoniser l'affichage projeté sur le bâtiment commercial situé au 735, boulevard Décarie dans la zone S16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. h) de la séance tenue le 19 avril 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100407);

Le 4 mai 2010

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour harmoniser l'affichage projeté sur le bâtiment commercial situé au 735, boulevard Décarie dans la zone S16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que tout conduit et équipement électrique desservant l'enseigne soient dissimulés de façon à ne pas être visibles de la voie publique.

ADOPTÉ.

CA10 08 0388

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547066 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation multifamiliale au 385, rue Deguire dans la zone H13-064 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. j) de la séance tenue le 19 avril 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100411);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation multifamiliale au 385, rue Deguire dans la zone H13-064 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans d'architecture numéros A-000, A-110 à A-119 et A-210 à A-213, préparés par Sebastiano Campanella, architecte soumis le 3 mai 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0389

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547067 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale contiguë située du 2200 au 2240, rue des Migrations dans la zone H08-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. a) de la séance tenue le 19 avril 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100412);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale contiguë située du 2200 au 2240, rue des Migrations dans la zone H08-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le 4 mai 2010

Les murs extérieurs des bâtiments sont recouverts de différentes nuances de brique de nuances «manganèse, medium Ironspot 46 et 77» de la Compagnie Belden et de revêtement métallique gris foncé de la compagnie Alumex, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte «Rempart» de nuance de noir velours de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0390

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1104547014 relatif à la modification de la résolution numéro CA10 080191, adoptée par le Conseil d'arrondissement le 2 mars 2010 concernant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant modifier la couleur des pierres de béton de la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 3860, place Eugène-Hamel dans la zone H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer, à la première ligne du dernier paragraphe de cette résolution, le mot « gris » par « beige » ;

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro CA10 080191, adoptée par le Conseil d'arrondissement le 2 mars 2010 afin qu'à la première ligne du dernier paragraphe de ladite résolution, le mot « gris » soit remplacé par « beige ».

ADOPTÉ.

CA10 08 0391

Le règlement numéro RCA08-08-0001-22-2 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104152009).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2010 le conseiller Laval Demers a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-22-2 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA10 08 0392

Le règlement numéro RCA08-08-0001-24 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104152003).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2010, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Le 4 mai 2010

Proposé par le conseiller Laval Demers,
Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-24 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA10 08 0393

Le règlement numéro RCA08-08-0001-25 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104152006).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2010, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Laval Demers,
Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-25 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA10 08 0394

Le règlement numéro RCA08-08-0001-26 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104152007).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2010, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,
Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres présents, le conseiller Maurice Cohen s'étant abstenu de prendre part aux délibérations, ayant déclaré son intérêt:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-26 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA10 08 0395

Le conseiller Laval Demers donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'interdire l'agrandissement des habitations de la classe d'usages multiplex (h3) ou multifamiliale (h4) avec des logements adossés.

CA10 08 0396

Le règlement numéro RCA03-08-0002-1 modifiant le règlement numéro RCA03-08-0002 sur la démolition des bâtiments principaux (sommaire décisionnel numéro 1104152010).

Le 4 mai 2010

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2010, le conseiller Laval Demers a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA03-08-0002 sur la démolition des bâtiments principaux;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Laval Demers,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA03-08-0002-1 modifiant le règlement numéro RCA03-08-0002 sur la démolition des bâtiments principaux.

ADOPTÉ.

CA10 08 0397

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950020 relatif à la nomination d'un chef de division - permis et inspections à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division – permis et inspections à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination permanente de Richard April au poste de chef de division – permis et inspections (poste numéro 14972) à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 10 mai 2010. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA10 08 0398

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950022 relatif à la nomination d'un chef de division - urbanisme à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division - urbanisme à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination permanente de Marie-Claude Gauthier au poste de chef de division - urbanisme à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 10 mai 2010. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA10 08 0399

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950023 relatif à la nomination temporaire d'un chef de section – sports et loisirs à la Division des sports, des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Le 4 mai 2010

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement temporaire du poste de chef de section – sports et loisirs à la Division des sports, des installations et de l’administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

D’autoriser la nomination temporaire de Mélanie Bourdages au poste de chef de section – sports et loisirs (poste numéro 33796) à la Division des sports, des installations et de l’administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, rétroactivement au 19 avril 2010. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu’à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA10 08 0400

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950024 relatif à la nomination permanente d’une secrétaire d’unité administrative à l’arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de secrétaire d’unité administrative à l’arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

D’autoriser la nomination permanente de Julie Perron au poste de secrétaire d’unité administrative à l’arrondissement, à compter du 10 mai 2010, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA10 08 0401

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950025 relatif à la nomination permanente d’une secrétaire d’unité administrative à la Division des études techniques et de l’ingénierie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de secrétaire d’unité administrative à la Division des études techniques et de l’ingénierie de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

D’autoriser la nomination permanente de Marie-France Bouliane au poste de secrétaire d’unité administrative (poste numéro 40061) à la Division des études techniques et de l’ingénierie de la Direction des travaux publics, à compter du 10 mai 2010, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA10 08 0402

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950019 relatif à la création d’un poste permanent de secrétaire de direction à la Direction de l’aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU la création, le 1er janvier 2010, de la Direction de l’aménagement urbain et des services aux entreprises, et la nomination d’un directeur pour cette unité;

Le 4 mai 2010

ATTENDU le projet de décision déléguée numéro DG2103950004 à être approuvée par le directeur général, autorisant une dérogation à la résolution numéro CE06 1129 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 5 juillet 2006, pour permettre à l'arrondissement de Saint-Laurent la création d'un poste de secrétaire de direction pour la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, à compter du 4 mai 2010;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la création d'un poste permanent de secrétaire de direction à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103950019 : 37 100 \$) :
2430 0010000 304706 06101 51100 085070 9960

ADOPTÉ.

CA10 08 0403

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103984001 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement, pour la période du 8 mai au 8 septembre 2010.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Maurice Cohen à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent, pour la période du 8 mai au 8 septembre 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0404

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104500011 relatif à la nomination des récipiendaires de l'Ordre des Grands Laurentiens 2010.

ATTENDU que ces prix permettent d'honorer des citoyens et/ou organismes s'étant illustrés au sein de la communauté laurentienne;

ATTENDU la tenue d'une réunion du comité de sélection le 17 mars 2010 afin de sélectionner les récipiendaires;

ATTENDU le Concours du Mérite municipal organisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la Semaine de la municipalité, qui se déroulera du 30 mai au 5 juin 2010;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'abroger la résolution numéro CA10 080257 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance générale du 6 avril 2010.

Le 4 mai 2010

- 2.- De nommer les récipiendaires de l'Ordre des Grands Laurentiens 2010 dans les catégories suivantes :

| CATÉGORIE | RÉCIPIENDAIRE |
|---------------------------|--|
| Citoyen : | Madame Edvige Persechino-Caban |
| Organisme communautaire : | Les Aînés du Village Montpellier |
| Employé municipal : | L'équipe responsable du Programme d'intégration des enfants handicapés aux camps de jour |
| Famille | Madame Alexia Calvillo et Monsieur Anthony Calvillo |

- 3.- De nommer monsieur Dominic Vézina candidat dans la catégorie Relève municipale du Concours du Mérite municipal.
- 4.- De soumettre au concours du Mérite municipal les candidatures des récipiendaires dans les catégories Citoyen et Organisme communautaire, de même que celle de monsieur Dominic Vézina dans la catégorie Relève municipale.

ADOPTÉ.

CA10 08 0405

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 35

Le conseiller Aref Salem remercie monsieur Claude Charette d'avoir accepté le poste de directeur d'arrondissement par intérim. Il remercie aussi les élus qui ont participé à la Course Saint-Laurent, qui a eu lieu le 25 avril 2010 aux Ateliers municipaux, invite les citoyens à y être présents l'an prochain et à continuer de faire de l'activité physique.

Le maire Alan DeSousa mentionne la présence des membres du conseil sur plusieurs commissions ainsi que dans la communauté.

CA10 08 0406

Deuxième période de questions du public, à 21 h 40

Aucune question n'a été posée.

CA10 08 0407

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 40.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
